

Conseil Municipal de Sait-Jean d'illac du 13 avril 2010
Extension de l'intercommunalité Cestas-Canéjan
Intervention Hervé SEYVE

Monsieur Fergeau,

16 mois après votre élection, sur un sujet sensible qui fut au centre de la campagne et sans aucune réflexion préalable avec l'ensemble du Conseil Municipal, vous nous proposez ce soir de voter une délibération vous donnant un chèque en blanc pour intégrer notre commune dans l'extension du périmètre de l'intercommunalité existante de Cestas-Canéjan.

Vous aviez pourtant, lors de votre campagne, prévu d'expliquer les enjeux et d'impliquer les citoyens dans le choix des compétences concédées à l'EPCI, promis de les associer au processus de décision.....

Une fois de plus, vous refusez la concertation et vous mettez les illacais et leurs représentants devant le fait accompli, comme si brusquement il y avait urgence.

Pourtant sur ce sujet ô combien important, plutôt que de la précipitation, il y a matière à réflexion.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que dans quelques semaines la réforme des collectivités territoriales sera actée et que celle-ci modifiera nombre de choses pour l'intercommunalité. Mais peut être est-ce cela qui vous fait peur, ainsi qu'à vos 3 collègues maires socialistes ?

Lorsque la Commission Départementale de Coopération Intercommunale avait proposé une intercommunalité à 4 avec Canéjan-Cestas et Martignas, un projet d'envergure favorisait naturellement cette proposition. Il s'agissait du grand contournement autoroutier de Bordeaux qui de fait définissait une logique de territoire pour ce regroupement de communes. Il aurait effectivement permis à nos 4 collectivités de se fédérer notamment sur des projets de développement économique et d'aménagement de l'espace.

Désormais ce projet n'est plus. Je le regrette personnellement car, de manière certaine la question se reposera un jour ou l'autre, quel que soit le tracé, peut-être seul véritable objet du débat.

Je m'interroge donc sur les finalités de cette « intercommunalité express » que vous proposez aujourd'hui et qui va avoir bien du mal à définir « l'intérêt communautaire », élément essentiel et structurant d'une communauté de communes.

La réforme des collectivités va porter la création des métropoles et nous devons, dans ce contexte, analyser la pertinence de rejoindre cette nouvelle structure face à l'intégration à une intercommunalité existante. Il faut souligner que la métropole n'est pas la CUB, que ce soit pour des raisons de gouvernance ou d'organisation territoriale, à la maille du département notamment.

La question est donc : quels services supplémentaires pour les illacais et à quels coûts ?

Une des principales attentes des illacais concerne les transports à destination de Mérignac et Bordeaux, et ce n'est pas l'offre actuelle du Conseil Général, en charge de ce service rappelons-le, qui peut leur donner satisfaction.

Quant au coût et donc la supposée augmentation des impôts locaux, que vous agitez comme une menace, force est de constater que cet argument ne tient pas à l'analyse, pour autant

qu'elle ait été faite. Il suffit pour cela de comparer les taux pratiqués en matière de taxe d'habitation et de taxe foncière par les communes limitrophes incluses dans la CUB pour le vérifier. De façon plus globale, la réforme de la fiscalité locale engagée avec la suppression de la taxe professionnelle ne peut que renforcer la nécessité d'éviter toute précipitation dans la décision.

Nous savons bien que notre jeunesse, nos actifs, nos seniors sont aujourd'hui plus tournés dans leurs différentes activités vers la future métropole que vers Canéjan et Cestas dont ils n'ont rien à attendre.

La donne a changé, nous vivons dans un monde en mouvement et il ne suffit pas toujours de s'appuyer sur le travail déjà accompli pour envisager l'avenir.

Dans ce contexte totalement différent, nous estimons donc aujourd'hui qu'il est nécessaire d'étudier tous ensemble dans le cadre de la nouvelle loi, en dehors de toute approche politicienne et partisane, la solution qui apportera plus de services à nos concitoyens et soumettre à leur avis la meilleure proposition. Pour ce qui me concerne, je m'y étais, avec mes colistiers, engagé au travers de l'organisation d'un referendum d'initiative locale.

En tout état de cause, si vous refusez cette proposition d'étude, nous nous la conduirons, et nous ferons tout pour éviter aux illacais un choix qui ne leur apporterait rien, si ce n'est de partager indûment leur « bas de laine » avec des communes dont la gestion a été moins rigoureuse pour ne pas dire aventurière.

Contrairement à vos affirmations mensongères de la campagne, nous avons tenu sur les finances locales le langage de la vérité, ce que vous tous autour de cette table ne pouvez que reconnaître aujourd'hui. Nous aurons la même posture sur le sujet de l'intercommunalité. Je conclurai en disant que si Monsieur Guillemet confirme son vote du 26 mars dernier, lors de la réunion de la Commission InterCommunalité et Développement Economique, contre ce projet de charte, vous ne représentez donc plus la majorité des illacais.

A vous d'en tirer la seule conclusion qui s'impose, à savoir le report de cette décision, que les illacais observeront de près sur le fond comme sur la forme.